



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le **10 AVR. 2026**
ID : 062-216204735-20260330-26_02_05-DE

DCM 26.02.05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
30 mars 2026**

**Date de convocation :
24 mars 2026**

Objet :
**Désignation d'un représentant de la commune
au sein du collège électoral de la Fédération
Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais**

**Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Emilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder, conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-8 et L. 5212-7 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

Le conseil municipal, après délibération, désigne Monsieur Sébastien MILON, adjoint au maire, représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le **10 AVR. 2026**

ID : 062-216204735-20260330-26_02_05-DE



DCM 26.02.05

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER

**Maire de la Commune de
ISBERGUES**

8 avr. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.